Assemblée générale annuelle de l'APN
du 15 au 17 juillet 2008, Québec (Québec) Résolution nº 36/2008

OBJET :	Rétablissement de l'allocation spéciale pour enfants : Soutien aux Chefs de l'Alberta signataires de traités
PROPOSEUR(E) :	Wayne Moonias, Chef, Première Nation de Louis Bull, Alb.
COPROPOSEUR(E):	Shawn Yellowbird, mandataire, Première Nation crie de Samson, Alb.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QUE :

A. Selon les droits traditionnels et ancestraux des Premières Nations de l'Alberta visées par les traités nos 6, 7 et 8, « les enfants sont un don du Créateur »;

B. Proposé le 9 mai 2007, un protocole d'entente expose le point de vue des Premières Nations visées par les traités nos 6, 7 et 8 concernant le fonds de la Family Enhancement Act (loi sur l'épanouissement de la famille), qui a été annoncé le 27 avril 2007;

C. Les nouvelles améliorations financières aideront à garantir une meilleure qualité de vie aux enfants des Premières Nations;

D. En mars 2008, le bureau régional de l'Alberta du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) a signalé aux Chefs des territoires de l'Alberta visés par des traités que 10 pour cent de l'allocation du budget de l'initiative de Réinvestissement de la prestation nationale pour enfants avait été retenu pour l'élaboration de stratégies conjointes visant à réduire la dépendance par rapport à l'aide sociale;

E. Les Chefs des territoires de l'Alberta visés par des traités ont compris que les nouveaux fonds de la Family Enhancement Act servaient à aider les Services à l'enfance et à la famille à résoudre certains problèmes existant dans leurs programmes et services destinés aux enfants des Premières Nations en Alberta.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 17 juillet 2008 à Québec (Québec)

Phil Fontaine, Chef national

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée appuient les Chefs des territoires de l'Alberta visés par les traités n°s 6, 7 et 8 dans leurs efforts visant à s'assurer que AINC rétablisse les 10 pour cent retenus pour les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 17 juillet 2008 à Québec (Québec)

Phil Fontaine, Chef national